

Les bibliothécaires dans un cul-de-sac; à qui la faute ?

Daniel Reicher

Volume 21, Number 2, June 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055497ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055497ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Reicher, D. (1975). Les bibliothécaires dans un cul-de-sac; à qui la faute ? *Documentation et bibliothèques*, 21(2), 66–71. <https://doi.org/10.7202/1055497ar>

Article abstract

The number of library technicians is too great to be absorbed by the Québec labor force. The responsibility for this state of affairs rests with the Minister of Education who is restricted by his own regulations. It is essential that all those who work in the library world appeal to public opinion to pressure the government of Québec out of its indifference.

Les bibliotechniciens dans un cul-de-sac; à qui la faute?

Daniel Reicher

École de bibliothéconomie
Université de Montréal

Les bibliotechniciens sont formés en trop grand nombre pour pouvoir être absorbés par le marché du travail québécois. La responsabilité de cet état de choses incombe au ministère de l'Éducation qui est prisonnier de sa propre réglementation. Il importe que tous ceux qui œuvrent dans le monde des bibliothèques en appellent à l'opinion publique afin de faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il sorte de son indifférence coupable.

The number of library technicians is too great to be absorbed by the Québec labor force. The responsibility for this state of affairs rests with the Minister of Education who is restricted by his own regulations. It is essential that all those who work in the library world appeal to public opinion to pressure the government of Québec out of its indifference.

Se forman los técnicos de biblioteca en un número excesivo para que puedan ser absorbidos por el mercado de trabajo de la provincia de Québec. La responsabilidad de este estado de cosas incumbe al ministerio de educación que se ve aprisionado por su propia reglamentación. Es preciso que todos los que trabajan en el mundo de las bibliotecas alerten la opinión pública a fin de que se ejerza presión sobre el gobierno de Québec y que este salga de su culpable indiferencia.

En décembre 1968, l'ACBLF traduisait un article à prétention prophétique de Louis Shores: «Bibliotechnicien, carrière d'avenir».¹

En décembre 1974, Kathleen Mennie-de-Varennnes faisait une enquête sur la situation des bibliotechniciens qui avaient obtenu leur diplôme en mai 1974.² Sur 205 finissants qui répondaient à son questionnaire, 73 travaillaient à plein temps dans des postes de bibliotechniciens et 55 y travaillaient de façon temporaire. Six mois après l'obtention de leur diplôme, 77 d'entre eux ne l'utilisaient pas. En outre, 61 finissants n'ont pas répondu. Même si l'on expliquait leur mutisme par le fait qu'ils étaient trop pris par leur travail de bibliothèque, il est évident que plus de 29% des finissants tapissent le mur de leur chambre avec un chiffon de papier qui symbolise le gaspillage de trois années de leur vie.

1. Louis Shores, «Bibliotechnicien, carrière d'avenir», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XIV, no 4 (décembre 1968), 142.

2. Kathleen Mennie-de-Varennnes, «Enquête sur la situation, sur le marché du travail, des diplômés en bibliothécaire du Québec de mai 1974», *Nouvelles de l'ASTED*, 96 (février 1975), 11-13.

On peut douter que, devant une telle sous-utilisation d'un diplôme de fin d'études, la bibliotechnique soit une carrière d'avenir.

À quels facteurs attribuer un tel état de choses lorsqu'il s'agit d'un programme d'études qui n'a que six années d'existence? La réponse est simple: le nombre de bibliotechniciens ne correspond pas aux besoins actuels du marché du travail québécois.

À qui imputer la responsabilité du problème? Un peu d'histoire des bibliothèques clarifiera la question.

Au début des années soixante, les bibliothèques québécoises sortaient de leur torpeur. Les masses salariales décuplaient en huit ans dans les bibliothèques universitaires et quintuplaient en douze ans dans les bibliothèques publiques. À la suite du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (Commission Parent), ce développement était prévisible et la question de trouver le personnel de bibliothèque nécessaire était posée.

Dès 1962, Edmond Desrochers lançait le débat dans le *Bulletin de l'ACBLF*. Il s'interrogeait sur la place assez vague que l'on voulait donner aux techniciens dans les bibliothèques et il soupçonnait que l'on tenterait de créer du personnel pseudo-professionnel à rabais pour éviter d'avoir à former des professionnels en nombre suffisant. D'où sa recommandation d'ouvrir une seconde école francophone de bibliothéconomie.

L'argumentation d'Edmond Desrochers était d'une logique impeccable, mais peu réaliste du point de vue administratif. C'est que, d'une part, les employeurs auront toujours une tendance naturelle à recruter du personnel à rabais. D'autre part, le gouvernement se demande comment préparer la masse étudiante pour le marché du travail.

Évidemment, toute formation qui n'exige pas un profil particulier au niveau du collège sera encouragée afin de pouvoir y placer les étudiants désorientés en raison de divers facteurs.

La place du technicien dans le monde des bibliothèques

La répartition contemporaine du personnel dans les bibliothèques donne une apparence de cloisonnement qui est basée sur la scolarité des employés. Les employeurs exigent généralement la formation de niveau secondaire pour les employés de bureau, de niveau collégial pour les techniciens et de niveau universitaire pour les bibliothécaires. Or, le cloisonnement n'implique pas toujours l'existence de quelque chose de l'autre côté de la cloison. Il peut y exister un vide qui était signalé par Richard-K. Gardner en 1970. La disparition du baccalauréat en bibliothéconomie élargissait le fossé entre les techniciens et les bibliothécaires et conduisait les employeurs à revoir leur politique de recrutement. Gardner se demandait «si, en négligeant ce niveau intermédiaire (le baccalauréat), nous n'avons pas créé un énorme problème dans nos bibliothèques»³.

Certes, un problème était créé: c'était celui de l'espoir que l'on donnait aux collégiens de pouvoir se trouver de l'emploi très facilement dans les bibliothèques en prenant la place laissée vacante par les

3. Richard-K. Gardner, «La formation professionnelle des bibliothécaires d'hier à demain», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XVI, no 4 (décembre 1970), 157.

bacheliers. Cet espoir était attisé par l'illusion que l'on continuerait à développer les bibliothèques à une cadence effrénée, c'est-à-dire que le nombre de postes à combler tendrait vers l'infini. Cet espoir était renforcé par les négociations syndicales qui inséraient officiellement la catégorie des bibliotechniciens dans les conventions collectives de la fonction publique⁴ et des universités.

Cet espoir était exacerbé par une politique de recrutement qui permettait aux bibliotechniciens d'accéder à des postes professionnels et même administratifs, dans les bibliothèques scolaires par exemple.

En 1974, ces espoirs étaient déçus au point que les étudiants en bibliotechnique du Collège de Trois-Rivières protestaient contre «la fausse représentation» dont ils se croyaient victimes.⁵

Pourtant, les avertissements n'avaient pas manqué. En janvier 1968, la Direction générale de l'enseignement collégial créait le *Comité consultatif provincial en bibliothéconomie* présidé par Paule Rolland-Thomas⁶ et chargé d'examiner la formation à donner aux techniciens de bibliothèque, notamment de faire «un relevé quantitatif et qualitatif de la profession afin de connaître les besoins actuels et futurs...» ainsi que le rappelait Françoise Jobin-Brûlé en 1973⁷. Dès la première réunion, ce comité avertissait les représentants de la D.G.E.C. que le nombre de finissants pourrait devenir un problème.

En décembre 1969, Réal Bosa revenait à la charge. Son avertissement touchait au cœur du problème: «... il ressort également qu'en raison du nombre d'étudiants inscrits présentement dans les CEGEP et des limitations du marché du travail, les autorités gouvernementales ne peuvent d'ici un an ou deux autoriser de nouveaux CEGEP à offrir le programme de bibliotechnique sans nuire à la consolidation de l'enseignement actuellement offert et à brève échéance au prestige auquel cette nouvelle catégorie d'employés a droit dans nos bibliothèques»⁸.

En 1971, nous nous permettons de rappeler au gouvernement le sort qu'il avait fait aux avertissements du Comité consultatif.⁹

En 1972, le mandat du Comité consultatif était amendé: «Le comité doit faire l'inventaire de la main-d'œuvre...» Malheureusement, le ministre de l'Éducation ne se préoccupait pas plus des avertissements de 1972 que de ceux de 1968 ou de 1969. Par ailleurs, Michel Saint-Pierre révélait les résultats troublants d'un sondage portant sur le marché du travail pour 1970-1975. On y prévoyait le recrutement de 566 bibliotechniciens en cinq ans.

4. Québec (Province) Ministère de la Fonction publique. Direction générale des relations de travail. *Convention collective de travail 1972-1975 entre le gouvernement du Québec et le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec; unité: fonctionnaires*, Québec, 1973, p. 187.

5. «Un communiqué par les étudiants en bibliotechnique, 3e année, cours régulier, cégep de Trois-Rivières», *Nouvelles de l'ASTED*, nos 89-90 (juin-juillet 1974), 35.

6. Monique Tessier, «Formation des techniciens de bibliothèques», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XIV, no 3 (septembre 1968), 85-86.

7. Françoise Jobin-Brûlé, Kathleen Mennie-de-Varenes et Léonard Nadeau, «La formation des bibliotechniciens, hier, aujourd'hui et demain», *Documentation et bibliothèques*, vol. XIX, no 2 (juin 1973), 52.

8. Réal Bosa, «Considérations sur le programme de bibliotechnique offert dans les CEGEP», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XV, no 4 (décembre 1969), 177-179.

9. Daniel Reicher, «Le gouvernement et les bibliothèques», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XVII, no 1 (mars 1971), 5.

Or, en 1972, 400 bibliothécaires avaient déjà été formés et la promotion de 1973 s'élevait à 200 diplômés. L'addition portait Michel Saint-Pierre «à croire qu'il y a une surproduction de bibliothécaires»¹⁰.

Les espoirs déçus sont morts, vivent les nouvelles illusions!

Face à «une situation pénible tant pour les futurs techniciens que pour leurs professeurs»¹¹, l'on a songé à remplacer les espoirs déçus par de nouvelles illusions.

D'abord, les professeurs de bibliothécaire tentèrent «d'élargir les horizons des étudiants et d'en faire des personnes polyvalentes»¹². Le plan était ingénieux: étant donné que plusieurs bibliothécaires avaient trouvé de l'emploi dans des librairies et services d'archives, il suffisait de convertir le programme de bibliothécaire en un programme de techniques de la documentation pour former aussi des techniciens en librairie et en archives.

Ensuite, on leurrait les étudiants. On prétendait qu'ils pourraient obtenir des crédits pour leurs études en bibliothécaire s'ils entamaient des études en bibliothéconomie. Cette idée remontait à quelques années ainsi que l'avait déjà constaté Céline Cartier, en 1970, lorsqu'elle écrivait que «certains bibliothécaires sont déçus de ne pouvoir poursuivre des études au niveau de la bibliothéconomie»¹³.

Il est prématuré de prédire quel sort attend ces illusions, mais il serait utile qu'elles soient remplacées au plus tôt par une attitude réaliste. Les premiers avertissements dans ce sens ont d'ailleurs été donnés aux bibliothécaires.

Dans une étude confidentielle¹⁴ préparée en mars 1974 à la demande de la D.G.E.C. et distribuée aux responsables des programmes de bibliothécaire, le marché du travail «élargi» était ramené à de modestes proportions. Au lieu de fournées actuelles de 300 bibliothécaires et plus, on prévoyait des débouchés se limitant en moyenne à 150 postes par année dans les bibliothèques pour la décennie 1975-1984 et à 30 dans les domaines connexes (librairies et services d'archives).

Le dernier congrès de l'ASTED, en 1974, a permis de replacer dans un contexte plus réaliste certaines idées qui ont cours dans le milieu. S'il est vrai que des cours de niveau collégial sont parfois «crédités» au niveau du premier cycle universitaire, il est beaucoup plus douteux qu'ils puissent l'être au niveau du deuxième cycle.

De par leur nombre, les bibliothécaires font donc face à un cul-de-sac.

10. Michel Saint-Pierre, «Le marché du travail en bibliothécaire», *Documentation et bibliothèques*, vol. XIX, no 2 (juin 1973), 74.

11. Françoise Jobin-Brûlé. «La formation...», 55.

12. Michel Saint-Pierre, «Le marché...», 75.

13. Céline R. Cartier, «La formation du personnel des bibliothèques face aux exigences de la prochaine décennie», *Bulletin de l'ACBLF*, vol. XVI, no 2 (juin 1970), 51-54.

14. Communication personnelle.

À qui la faute?

À la naïveté des candidats dupés par des mirages? Peut-être. Pourtant, à dix-huit ans, aux dires des adultes, on a le devoir de suivre les conseils de ces derniers et on devrait avoir le droit de s'y fier.

À l'ignorance des orienteurs pédagogiques? Peut-être. Guider les étudiants vers une carrière sans débouchés suffisants frise l'incompétence. Pourtant, les orienteurs ne sont pas des spécialistes en bibliothéconomie. Si on ne les avertit pas de la situation réelle du marché du travail, ils ne la découvriront que trois années trop tard lorsque les finissants viendront se plaindre d'être en chômage.

À l'égoïsme des bibliothécaires professionnels? Peut-être. Mais c'est exiger beaucoup de la nature humaine que de lui demander à la fois de répartir les tâches dans les bibliothèques de manière à rendre le travail des techniciens plus attrayant et de renoncer à une portion du marché du travail pour leur donner une place au soleil. Pourtant, ce sont les bibliothécaires qui lancent des cris d'alarme depuis des années. Si les bibliothécaires sont égoïstes envers les bibliotechniciens, c'est à la manière de l'aînée qui ne veut pas prêter sa blouse dernier cri à la cadette, mais qui se préoccupe quand même d'empêcher qu'elle ne commette un faux pas.

À l'avarice des administrateurs de bibliothèques? Peut-être. Mais le directeur qui gère un budget insuffisant doit se débrouiller comme il peut. Pourtant, cette politique devrait jouer en faveur des bibliotechniciens au détriment des bibliothécaires, à moins que la situation budgétaire ne soit devenue tellement austère qu'elle joue déjà en faveur des commis aux dépens des bibliotechniciens.

À l'instinct de survie des professeurs de bibliotechnique? Peut-être. Pourtant, aucun enseignant n'a la conscience en paix quand il voit que la formation qu'il a transmise à ses étudiants ne leur sert à rien parce que cette situation prouve que ses efforts perdent tout leur sens.

À la maladresse des directeurs de programmes de bibliotechnique qui ne parviennent pas à formuler le programme idéal? Peut-être. Pourtant, ces responsables adaptent constamment leurs programmes aux besoins des bibliotechniciens tels qu'ils les perçoivent. Seulement, au bout du compte, un programme professionnel est évalué, non pas tant sur sa qualité que sur la capacité de ses produits à trouver de l'emploi.

À l'immobilisme de la Direction générale de l'enseignement collégial? Peut-être. Quand la D.G.E.C. décide, en 1974, de plafonner le nombre de cégeps offrant le programme de bibliotechnique alors qu'on l'avertissait déjà en 1969 de le faire; quand la D.G.E.C. se réfugie derrière ses règlements pour ne pas réduire le nombre de cégeps offrant le programme, alors que l'application de ses propres normes ne justifierait l'existence que de trois ou quatre programmes au lieu de dix; quand la D.G.E.C. permet l'inscription de nouveaux candidats en 1974 au même taux qu'en 1973, alors que la saturation du marché du travail est déjà évidente; il faut se demander si toutes ces hésitations ne sont pas la preuve que les règlements du ministère de l'Éducation doivent être revus afin de tenir compte du monde réel.

Au machiavélisme du ministère de l'Éducation qui sature le marché du travail de techniciens afin d'abaisser le niveau des salaires? Peut-être. Pourtant, il serait morbide de s'attarder à une telle

supposition car l'état n'est que le reflet de la société, c'est-à-dire de nous-mêmes.

Ne reste-t-il personne qui soit responsable du sort des bibliotechniciens? Si. Nous tous, à cause de la confusion qui règne dans nos esprits.

Comme le directeur Hickley de l'École de bibliothéconomie du Wisconsin vient de le rappeler aux bibliothécaires américains, le droit à l'éducation ne peut souffrir aucune exception. Cependant, le cours de bibliotechnique n'est pas un cours de culture. Il est terminal et doit trouver un débouché sur le marché du travail, sinon on gaspille le temps des étudiants et des enseignants.

Le droit de choisir l'occupation qui nous plaît ne peut souffrir aucune restriction. Cependant, la formation d'un nombre de candidats supérieur aux besoins du marché du travail a pour conséquence de mener les finissants à l'abattoir.

Le droit à l'éducation doit donc être nuancé, c'est-à-dire planifié, afin que le droit au travail ait un sens concret. Cette planification peut être gouvernementale comme en France, ou corporative comme au sein des professions libérales. Une profession nouvelle ne peut pas se permettre de négliger l'expérience des professions traditionnelles si elle ne veut pas sombrer dans l'anarchie.

Oui, nous tous qui œuvrons dans les bibliothèques sommes responsables du cul-de-sac dans lequel se trouvent les bibliotechniciens, parce que nous n'avons pas fait assez d'efforts pour avertir toutes les personnes concernées: candidats, diplômés, orienteurs, professeurs, administrateurs, fonctionnaires.

Le marché du travail dans les bibliothèques ne peut plus être abandonné aux caprices du hasard: il doit être planifié. Or, les bibliothèques constituent notre responsabilité. C'est donc à nous tous, bibliothécaires, bibliotechniciens et commis de bibliothèques à prendre l'initiative de sensibiliser énergiquement l'opinion publique à l'urgence du problème, car il est évident que les avertissements polis communiqués depuis des années aux autorités compétentes n'ont rien donné de tangible.

